



PROJET PÉDAGOGIQUE

ACCUEILS DE LOISIRS PÉRI ET EXTRASCOLAIRES

2025/2026

TABLE DES MATIÈRES

<i>PrÉsentation du territoire</i>	2
Contexte gÉographique	2
Population	2
Structures existantes	2
<i>PrÉsentation de la structure</i>	2
Les compÉtences du PÔle enfance-jeunesse	2
L'Équipe du PÔle enfance-jeunesse	3
Les Agents Territoriaux SpÉcialisÉs des ÉcoleS Maternelles (ATSEM)	3
Les animateurs	3
<i>L'organisation</i>	3
ModalitÉs d'inscription et fonctionnement	3
<i>Le règlement intérieur</i>	3
Les horaires d'accueil	4
La journÉe type d'accueil	5
Pendant le temps scolaire	5
Les mercredis et les vacances scolaires	6
Le plan mercredi	7
<i>Les objectifs, les moyens d'action et l'évaluation</i>	7
Encourager et développer le vivre ensemble	7
Favoriser le respect	8
Favoriser l'expression	9
<i>L'hygiène, la santÉ et la sÉcurité</i>	10
L'hygiène	10
L'hygiÈne alimentaire	10
Les Protocoles d'Accueil IndividualisÉs (PAI)	10
L'hygiÈne corporelle	10
L'hygiÈne des locaux	11
Les dossiers mÉdicaux et les soins	11
<i>Évaluation intermédiaire</i>	11

Encourager et développer le vivre ensemble	11
Favoriser le respect	12
Favoriser l'expression.....	13

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE

La commune de Saucats fait partie du département de la Gironde, en région Nouvelle-Aquitaine.

Située à 30 km au sud de la métropole de Bordeaux, Saucats est considérée comme une commune rurale d'un point de vue démographique, comme le définit la grille communale de densité de l'INSEE.

Saucats est une unité urbaine monocommunale de 3 355 habitants en 2020, composée de nombreux lotissements et hameaux éloignés du bourg, accentuant le caractère isolé de ce territoire communal.

Saucats possède une histoire riche avec, entre autres, un site de réserve géologique et un mémorial (la Ferme de Richemont) commémorant le massacre d'un groupe de résistants par les nazis.

Depuis 2001, Saucats a intégré la Communauté de Communes de Montesquieu (CCM). La CCM regroupe 13 communes : Ayguemorte-les-Graves, Beautiran, Cabanac-et-Villagrains, Cadaujac, Castres-Gironde, Isle Saint-Georges, La Brède, Léognan, Martillac, Saint-Médard-D'Eyrans, Saint-Morillon, Saint-Selve et Saucats.

Ce territoire intercommunal est dynamique et en plein essor démographique, du fait de sa localisation entre la métropole bordelaise et la forêt landaise.

La commune de Saucats reste cependant isolée en termes d'accessibilité, car seuls trois axes routiers permettent de s'y rendre : la D651 qui relie Léognan et Villagrains, la D211 qui donne accès à l'A10 et la D108 qui relie La Brède et Le Barp.

Le caractère isolé de Saucats est d'autant plus accentué par une offre très faible de transports en commun. En effet, une seule ligne de bus régionale (ligne n°504) dessert la commune cinq fois par jour (le matin dans le sens Saucats-Bordeaux et l'après-midi dans le sens inverse). Cette offre de transport en commun lacunaire entrave la mobilité de toute une partie de la population saucataise, particulièrement les plus jeunes, qui ne peut se mouvoir sans un véhicule individuel.

POPULATION

En 2020, la commune de Saucats comptait 3 355 habitants, soit une augmentation de 27,2% par rapport au recensement de 2014.

Comparativement, le département de la Gironde a connu une augmentation démographique de 7,23% et la métropole française de 1,9% entre 2014 et 2020.

Cette augmentation démographique de Saucats s'explique notamment par l'étalement urbain de la métropole bordelaise, et donc l'installation de jeunes foyers aspirant à l'accès à la propriété de maisons individuelles.

La grande majorité du type de logements présents sur Saucats sont en effet des maisons individuelles. Ces logements sont occupés par des foyers principalement caractérisés par de jeunes couples ou des familles avec 1 ou 2 enfants.

La population saucataise possède un profil socio-professionnel représentatif de l'ensemble de la population française.

STRUCTURES EXISTANTES

De nombreuses structures communales, intercommunales et associations sont proposées à l'attention de la population saucataise :

- ★ Une école primaire de 16 classes (6 classes de maternelle et 10 classes d'élémentaire) dans laquelle sont scolarisés 317 élèves
- ★ Une bibliothèque municipale
- ★ Une crèche intercommunale d'une capacité d'une dizaine de places et une micro-crèche
- ★ Un réseau d'une quarantaine d'associations subventionnées en partie par la commune
- ★ Une réserve naturelle géologique, partagée avec la commune de La Brède
- ★ De plus, depuis dix ans et afin de répondre au mieux aux besoins de la population croissante, la municipalité s'est dotée d'infrastructures ambitieuses :
 - > Un complexe culturel et sportif « La Ruche »
 - > Un city-stade
 - > Un skate-park
 - > Une maison de santé

Enfin, en 2023, une Maison des Jeunes a été inaugurée et accueille l'ensemble des jeunes saucatais de 12 à 17 ans.

PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

LES COMPÉTENCES DU PÔLE ENFANCE-JEUNESSE

Le Pôle Enfance-Jeunesse de la commune de Saucats fait partie des 4 pôles composant l'administration de la commune de Saucats.

Le Pôle Enfance-Jeunesse assure, à l'attention de la jeune population de Saucats de 3 ans à 17 ans, les offres d'accueils suivantes :

Pour les enfants de 3 à 11 ans Accueil de loisirs « Lou Esquiraous »	Pour les jeunes de 12 à 17 ans La Maison des Jeunes
Accueils périscolaires du matin (Déclarés auprès de la SDJES)	« Passion sport » Semaines proposées pour les jeunes de 10 à 16 ans
Pause méridienne pendant les périodes scolaires (Non déclarée auprès de la SDJES)	Dispositif « Argent de poche » Possibilité pour les jeunes de 16 à 18 ans d'effectuer des petits chantiers de proximité, à raison de 3h30 par jour sur 5 jours, en contrepartie d'une indemnisation
Accueils périscolaires du soir et mercredis (Déclarés auprès de la SDJES)	
Accueils extrascolaires Pendant toutes les vacances scolaires (Deux semaines de fermeture par an : une en août, une en décembre) (Déclarés auprès de la SDJES)	
Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)	

L'ÉQUIPE DU PÔLE ENFANCE-JEUNESSE

Un responsable de pôle pilote l'ensemble des actions en direction de l'enfance et la jeunesse, et un Chargé de coopération assure le développement d'actions et la gestion administrative et financière dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG).

Le pôle est constitué de 3 unités :

- ★ **L'unité enfance**, composée de 17 agents
- ★ **L'unité jeunesse**, composée de 2 agents
- ★ **L'unité restauration**, composée de 6 agents

LES AGENTS TERRITORIAUX SPÉCIALISÉS DES ÉCOLES MATERNELLES (ATSEM)

Les 6 ATSEM du Pôle Enfance-Jeunesse sont toutes titulaires de la fonction publique territoriale.

Trois d'entre elles sont titulaires d'un CAP AEPE (Accompagnement Éducatif de la Petite Enfance) et les trois autres sont titulaires d'un BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur).

Les ATSEM assurent les accueils périscolaires du matin, assistent les enseignants pendant les heures scolaires, l'accompagnement des enfants de maternelle pendant la pause méridienne (repas et temps de sieste) et les accueils périscolaires du soir.

Elles sont également présentes par intermittence pour assurer les accueils périscolaires du mercredi et lors de certaines semaines de vacances scolaires (accueils extrascolaires).

LES ANIMATEURS

L'équipe des animateurs est composée de 10 animateurs, au profil et diplômes différents :

- ★ 7 animateurs sont titulaires du BAFA
- ★ 2 d'un BPJEPS – APT avec le certificat complémentaire de direction
- ★ 1 animateur est titulaire du BAFD

Cette équipe d'animateurs permet au Pôle Enfance-Jeunesse d'assurer l'ensemble des accueils périscolaires et extrascolaires.

L'ORGANISATION

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET FONCTIONNEMENT

Les modalités d'inscription d'accueil du centre de loisirs s'effectuent sur « **L'espace famille** » depuis le site internet de la commune de Saucats.

Afin de faciliter les démarches, des vidéos et une brochure explicative sont mises à disposition des parents.

L'accueil de loisirs fonctionne toute l'année, avec une fermeture d'une semaine pendant les vacances de Noël et la semaine du 15 août.

Les accueils de loisirs reçoivent des enfants âgés de 3 à 11 ans, les mercredis, les vacances scolaires et durant les temps périscolaires.

LE RÈGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur est établi afin d'anticiper au mieux le nombre d'enfants inscrit sur les différentes périodes. Cela permet d'adapter le nombre d'adultes nécessaires auprès des enfants et d'assurer un environnement sécurisé et structuré optimal pour les enfants.

Le calendrier des inscriptions est fixé comme suit :

Mercredis	Jusqu'à 7 jours avant la période
Temps périscolaires	Jusqu'à 7 jours avant la période
Vacances scolaires	Jusqu'à 15 jours avant le début des vacances

Les parents doivent respecter le calendrier d'inscription pour garantir une place à leur enfant. Une liste d'attente est créée en cas de dépassement du quota, lequel est fixé en fonction du nombre d'agents présents.

LES HORAIRES D'ACCUEIL

Durant les vacances scolaires, les enfants sont accueillis pour la journée complète :

- ★ L'accueil du matin se fait entre 7h15 et 9h00
- ★ Le soir les enfants peuvent partir de 16h30 jusqu'à la fermeture à 18h45

Concernant les mercredis, les horaires sont les suivants :

Type de journée	Horaire d'arrivée	Horaire de départ
Journée complète		16h30 - 18h45
Matin sans repas	7h15 - 9h00	11h30 - 12h00
Matin avec repas		13h30 - 14h00

LA JOURNÉE TYPE D'ACCUEIL

Les journées types sont purement indicatives et pourront être modifiées en fonction des besoins et des envies des enfants, ainsi que des sorties programmées.

PENDANT LE TEMPS SCOLAIRE

Horaire	Déroulement de la journée type
7h15 - 8h20	Accueil périscolaire : activités calmes
8h20-12h	Temps scolaire
12h00 - 13h50	Repas, activités ludiques Temps de repos
13h50 - 16h30	Temps scolaire
16h30 - 18h45	Accueil périscolaire : goûter, étude surveillée, activités

LES MERCREDIS ET LES VACANCES SCOLAIRES

Horaire	Déroulement de la journée type
7h15 - 9h15	Accueil : activités en autonomie
9h15 – 12h	Temps d'échanges : Présentation de la journée, des activités proposées, choix des enfants
	Début des activités
	Fin des activités, rangement et passage aux toilettes
11h30 - 12h00	Départs des enfants inscrits le matin
12h00 - 14h00	Repas, temps et jeux libres pour les 4-5 ans et les 6-11ans
13h30 - 14h00	Départs des enfants inscrit le matin + repas
13h - 15h15	Passage aux toilettes et temps de repos pour les enfants âgés de 3 ans
13h45 - 14h00	Passage aux toilettes et temps calme pour les enfants âgés de 4-5 ans
14h00 – 16h30	Début des activités
	Fin des activités, rangement et passage aux toilettes
	Goûter, échange du déroulé de la journée avec les enfants
16h30 - 18h45	Départs : activités en autonomie, jeux libres

LE PLAN MERCREDI

Le Plan mercredi est un label qui atteste et garantit un haut niveau de qualité des temps périscolaires, en particulier le mercredi.

L'octroi du label "Plan mercredi" repose sur des engagements réciproques de la collectivité, des services de l'Éducation nationale et de la caisse des allocations familiales (CAF).

La collectivité s'engage à proposer une offre éducative répondant à la charte qualité "Plan mercredi" dans le cadre d'accueils de loisirs périscolaires et d'un Projet éducatif territorial (PEdT).

En contrepartie, les référents départementaux de la continuité éducative des services de l'éducation nationale (SDJES) et la CAF accompagnent la collectivité volontaire dans sa démarche qualité, de la conception du projet Plan mercredi jusqu'à son évaluation, voire sa reconduction.

Ces engagements sont formalisés par la convention PEdT/Plan mercredi, signée par le maire de la commune ou par le président de l'établissement public de coopérations intercommunales (EPCI), de l'inspecteur d'académie du département et du directeur de la CAF, et, le cas échéant, d'autres partenaires (Conseil départemental, associations sportives et d'éducation populaire, etc.).

C'est, en particulier, pour permettre à ces collectivités de proposer une offre éducative de loisirs qualitative à leurs jeunes administrés que le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et la caisse nationale des allocations familiales ont lancé, en 2020 un plan de relance, grâce auquel les avantages d'un Plan mercredi sont encore plus nombreux.

OBJECTIFS DU PLAN MERCREDI

La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant

- Mise en cohérence du (ou des) projet(s) d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs. Déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires.
- Collaboration équipe enseignante/équipe d'animation (notamment lien inter-directions), présentation du projet pédagogique périscolaire de l'année au conseil d'école, présentation du projet d'école à l'équipe d'animation.
- Mutualisation des locaux, du matériel pédagogique grâce à une charte d'utilisation et d'occupation.
- Intégration de l'équipe d'animation aux différentes instances de pilotage du projet éducatif territorial (comité, commission, etc.).

L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)

- Inclusion des enfants en situation de handicap (assurer la continuité de l'encadrement des enfants en situation de handicap par les AESH, apporter les aménagements nécessaires, concevoir des activités accessibles).
- Développement de la mixité sociale.
- Gratuité ou tarification progressive.
- Mise en place d'une politique d'information des familles, notamment sur le site Internet de la collectivité (fonctionnement de l'accueil, tarification, règlement intérieur, programme d'activités et des sorties).

Mise en valeur de la richesse des territoires

- Découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel, notamment par l'organisation de sorties.
- Construction de partenariats avec les établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires, etc.), les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles, les sites naturels (parcs, jardins et fermes pédagogiques).

- Implication des habitants dans les projets pédagogiques (intervention ponctuelle des parents, des bénévoles, des agents territoriaux, etc.).
- Rôle pivot de l'accueil dans l'organisation des loisirs des enfants : il établit des liens avec d'autres structures socioculturelles et sportives.

Le développement d'activités éducatives de qualité

- Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives). Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice, et sont ponctuées de sorties.
- Les activités sont au service du projet et s'inscrivent dans la durée en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions, etc.). Elles sont élaborées en relation avec le socle commun de la culture, des compétences et des connaissances.
- La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins, exprimés par sa famille.
- Les activités sont le plus souvent organisées en cycle, dans une logique de parcours, de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique, et aboutissent régulièrement à une réalisation finale selon la nature de l'activité (spectacle, objet, jeu, livre, tournoi, œuvre artistique, etc.).

LES OBJECTIFS, LES MOYENS D'ACTION ET L'ÉVALUATION

DÉVELOPPER LE VIVRE ENSEMBLE

Objectifs	Moyens d'action	Évaluation
Permettre à chaque enfant de participer à la vie du centre au quotidien	Faire participer les enfants aux différentes tâches du quotidien (goûter, activités...)	Participer à au moins une tâche de la vie quotidienne du centre dans la journée
Accompagner l'enfant dans son évolution en lui inculquant le respect des autres dans un milieu collectif	Promouvoir les bonnes pratiques citoyennes	Donner la possibilité aux enfants de réparer leurs erreurs avec des sanctions adaptées
Favoriser l'entraide au sein des différents groupes, tant dans les activités que dans la vie quotidienne	Proposer des activités communes entre les 3-5 ans et les 6-11 ans	Une par cycle les mercredis, une par période de vacances
	Responsabiliser les 6-11 ans vis-à-vis des 3-5 ans	Les enfants ont-ils interagi entre-eux ? Les enfants de 6-11 ans ont-ils fait preuve de bienveillance envers les 3-5 ans ?
Stimuler l'esprit de coopération dans les activités pour permettre la réalisation d'un but commun	Intégrer les enfants dans la mise en place des projets Proposer des activités collectives	Combien d'enfants ont participer à des projets ou activités collectives ?

FAVORISER LE RESPECT

Objectifs	Moyens d'action	Évaluation
Apprendre à l'enfant à respecter son prochain, l'environnement, mais aussi à se respecter en tant qu'individu	Mettre en place une réelle gestion des conflits entre les enfants (message clair, annoncer, exposer, exprimer, réparer) Formation médiation pour des enfants Arbitre pour les jeux sportifs	Les conflits sont-ils plus faciles à résoudre ? Combien d'enfants ont été formés à la médiation ? Les arbitres évitent ils les conflits ?
	Organiser des temps quotidiens sur le ressenti des enfants	Les enfants s'expriment-ils librement en positif ou en négatif ?
	Mettre en place un tableau des responsabilités	Veiller à ce que chacun participe (2 ou 3 enfants par jour)
	Aider à l'installation des activités et leur rangement	
Intégrer les enfants dans la mise en place des règles de vie	Élaborer une journée type et mettre en place des rituels (lecture du menu du jour par un enfant), musique pour le rangement...	Veiller à ce que chacun participe
	Élaborer un règlement visuel avec les enfants	Revenir sur les règles de vie et attentes en début de chaque semaine et réaliser des points réguliers

FAVORISER L'EXPRESSION

Objectifs	Moyens d'action	Évaluation
Développer la curiosité, la créativité et l'imaginaire	<p>Proposer des sorties et des activités manuelles et sportives</p> <p>Diversifier les sorties</p>	<p>Une sortie par cycle de mercredis, une sortie par période de vacances</p> <p>Une activité manuelle par jour</p> <p>Une activité sportive par jour</p> <p>Est-ce que des sorties ou des activités innovantes ont été proposés ?</p>
Favoriser l'expression des enfants afin de créer un environnement où il se sentent en sécurité et respecté	<p>Proposer des temps d'échange de paroles sous forme de jeux ou d'activités ludiques pour favoriser l'écoute et la bienveillance</p>	<p>Les temps d'échange et de parole sont-ils respectés par les enfants ?</p>
Donner la possibilité aux enfants de choisir leurs activités	<p>Inscription aux activités via un tableau</p> <p>Possibilité d'être en temps libre</p> <p>Proposition d'activités par les enfants</p>	<p>Les enfants ont-ils la possibilité de choisir leurs activités ?</p> <p>Combien d'activités ont été proposés par les enfants ?</p>

L'HYGIÈNE, LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ

L'HYGIÈNE

L'hygiène peut se définir comme l'ensemble des principes et des pratiques individuelles ou collectives qui visent à conserver les personnes en bonne santé.

Elle doit être appliquée au quotidien, par les enfants et tous les adultes intervenant à l'école, ou au centre de loisirs, dans tous les locaux et espaces recevant des enfants.

L'HYGIÈNE ALIMENTAIRE

L'équipe du Restaurant Municipal cuisine sur place les repas destinés aux écoliers de l'élémentaire et de la maternelle, aux enfants de la crèche et de l'ALSH, au CCAS (portage à domicile), ainsi qu'aux employés communaux.

Un prestataire (Api Restauration) assure l'approvisionnement des denrées, élabore les menus et veille à l'application des normes HACCP (hygiène et sécurité). Le restaurant fournit également les goûters aux accueils de loisirs.

En élémentaire, un self permet, outre un temps de repas individualisé et calme, une capacité d'accueil de 300 enfants en continu. La salle maternelle offre une capacité de 180 enfants sur 2 services.

Les effectifs actuels, en temps scolaire, sont respectivement de 200 enfants d'élémentaire et 135 enfants de maternelle. Cependant, les grandes sections mangent au self et sont encadrées par 2 agents.

Chaque trimestre, une commission se réunit, elle est composée de :

- ★ Diététicienne et Chef de secteur API Restauration
- ★ Représentants du restaurant municipal
- ★ Représentants de la crèche
- ★ Représentants de l'administration communale et élus municipaux
- ★ Représentants des élèves
- ★ Représentants des accueils de loisirs
- ★ Parents d'élèves

Cette commission valide les menus, répond aux différentes sollicitations et réfléchit sur les actions à mener.

Le menu est affiché sur le tableau au niveau du portail de l'école. Il est également disponible sur le site et le portail de la commune afin que les parents et les enfants puissent le consulter librement.

L'équipe d'animation encourage les enfants à goûter chaque plat.

Pour l'hygiène du service, chaque animateur porte des gants avant de servir un aliment (goûter).

LES PROTOCOLES D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉS (PAI)

Lorsque des enfants présentent des allergies alimentaires, le repas est fourni par les parents.

Un réfrigérateur ainsi qu'un micro-ondes sont dédiés aux Protocoles d'Accueil Individualisés et se trouvent dans le restaurant.

Des PAI peuvent aussi être instaurés pour d'autres problématiques de santé.

L'HYGIÈNE CORPORELLE

Il est nécessaire et obligatoire de veiller à la procédure de lavage des mains.

Les animateurs doivent être présents, lors des moments de lavage des mains, afin de veiller à ce que chaque enfant se lave correctement les mains (avant chaque repas et chaque collation, et après chaque passage aux toilettes).

Les mains doivent être fréquemment lavées	
Avant	Après
Pour les adultes et les enfants : <ul style="list-style-type: none">★ De se rendre aux toilettes★ De manger★ De préparer une recette★ De faire la sieste	Pour les adultes et les enfants : <ul style="list-style-type: none">★ Être passé aux toilettes★ Avoir mangé un repas★ Avoir touché un animal★ Avoir effectué des travaux salissants
Pour les adultes : <ul style="list-style-type: none">★ De soigner une plaie	Pour les adultes : <ul style="list-style-type: none">★ Avoir effectué un soin

L'HYGIÈNE DES LOCAUX

Concernant l'hygiène des locaux, il est porté une attention particulière au nettoyage et au rangement du matériel utilisé. Il en est de même pour les toilettes, qui seront vérifiés après chaque passage d'enfants (chasses d'eau tirées, sol, poubelles).

Les locaux sont nettoyés quotidiennement par une société de nettoyage Azur Net. Cette dernière est liée contractuellement pour le nettoyage et la désinfection des sols et des sanitaires dans les bâtiments scolaires et ou ALSH.

Tous les produits d'entretien sont stockés hors de la portée des enfants.

Tous les équipements sont appropriés à l'âge et à la taille des enfants dans un souci de sécurité, d'hygiène, de confort.

Lorsque des vêtements sont prêtés aux enfants, il est veillé à ce qu'ils soient rendus lavés. Le linge propre en stock est conservé dans un lieu aéré mais protégé et bien séparé du linge à laver.

LES DOSSIERS MÉDICAUX ET LES SOINS

Pour chaque inscription, les parents remplissent une fiche sanitaire où sont stipulés les allergies, les traitements médicaux, le nom du médecin traitant et les numéros d'appel en cas d'urgence médicale.

Les allergies alimentaires sont affichées dans la cuisine, mais aussi dans la salle de soin et sont présentées à l'équipe d'animation.

Les enfants atteints d'allergies alimentaires doivent bénéficier d'un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) : nous désignons un responsable sanitaire titulaire du PSC1 qui aura la charge du protocole à suivre en cas de réactions allergiques et de médicaments à prendre. Une pharmacie dans laquelle se situent l'ensemble des PAI est mise à disposition de l'équipe.

Chaque groupe possède une trousse à pharmacie pour les sorties. Les trousse sont vérifiées régulièrement et un réassort est réalisé le cas échéant.

Les soins sont notés sur le cahier de pharmacie. Pour les « petits accidents » des vêtements de rechange sont mis à disposition.

En cas d'accident ou de blessures graves, l'équipe appellera le numéro unique de secours (112), et elle informera les parents et sa hiérarchie sans délai. Le groupe d'enfants sera isolé afin de le rassurer. Si besoin, un animateur accompagnera l'enfant avec les services de secours et la fiche sanitaire de l'enfant leur sera confiée.

Aussi, chaque animateur sera particulièrement vigilant aux spécificités météorologiques (canicule, orage, neige) et prévoira de préciser aux parents de mettre une casquette ou un vêtement adapté à l'enfant. Chaque situation en lien avec la santé de l'enfant devra être rapportée aux parents.

Les numéros de téléphone d'urgence sont affichés à un endroit stratégique connu de tous.

Une attention particulière est portée aux enfants éventuellement porteurs de handicap, et un protocole d'accueil pourra être formalisé avec la famille en fonction des besoins.

La sécurité physique et affective des enfants reste la priorité de l'équipe d'animation.

ÉVALUATION INTERMEDIAIRE

ENCOURAGER ET DEVELOPPER LE VIVRE ENSEMBLE

Objectifs	Actions mises en place	Atteint	Partiellement atteint	Non-atteint
Permettre à chaque enfant de participer à la vie du centre au quotidien	Préparation et distribution du gouter Nettoyage et ramassage Rangement des jouets Aide à la préparation des activités		X	
Accompagner l'enfant dans son évolution en lui inculquant le respect des autres dans un milieu collectif	Mise en place de bonus/malus Médiation et réparation Revoir la cohérence entre l'ALSH et l'école Nettoyer sa bêtise		X	
Favoriser l'entraide au sein des différents groupes, tant dans les activités que dans la vie quotidienne	Pas d'activités communes de proposées Entraide des grands envers les petites sections Aide pour se préparer		X	
Stimuler l'esprit de coopération dans les activités pour permettre la réalisation d'un but commun	Boîte à idées Semaine des enfants Projet "pas à pas"	X		

FAVORISER LE RESPECT

Objectifs	Actions mises en place	Atteint	Partiellement atteint	Non-atteint
Apprendre à l'enfant à respecter son prochain, l'environnement, mais aussi à se respecter en tant qu'individu	Aucune action menée dans la gestion des conflits Roue des émotions 6/11 ans Tableau des responsabilités en cours de développement Participation des enfants au rangement Point sur la journée au moment du gouter		X	
Intégrer les enfants dans la mise en place des règles de vie	Mise en place de la fleur des règles 6/11 ans et le paon 3-5 ans Rappel très fréquent des règles en s'appuyant sur les outils créés	X		

FAVORISER L'EXPRESSION

Objectifs	Actions mises en place	Atteint	Partiellement atteint	Non-atteint
Développer la curiosité, la créativité et l'imaginaire	Une sortie proposée Activités variées proposées chaque jour	X		
Favoriser l'expression des enfants afin de créer un environnement où il se sentent en sécurité et respecté	“J'ai un petit truc à dire” Ecoute des enfants le matin et pendant le goûter	X		
Donner la possibilité aux enfants de choisir leurs activités	Réaménagement de la cour Mise à disposition de matériel Possibilité pour les enfants de proposer une activité	X		